DLP-5-7-82007031

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Publication Périodique

EDITION DE LA STATION NORD, PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE

Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Siège de la Circonscription :

Cité Administrative 59048 LILLE Cédex - Tél. : (20) 52.72.80 - (20) 52.12.21

Station d'Avertissements Agricoles de TILLOY-lès-MOFFLAINES :

B.P. 355 62026 ARRAS Cédex Tél. (21)59/99/35

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Abonnement Annuel 85,00 F.

Régisseur de Recettes DDA du Pas-de-Calais

CCP : 5701.50 Lille

BULLETIN n° 272 du 30 juin 1982

GRANDES CULTURES

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Depuis le 20 juin, les pluies et averses quasi-quotidiennes maintiennent pratiquement en permanence des conditions favorables à l'extension de la maladie surtout depuis le 26 juin.

Si de telles conditions se maintenaient les jours prochains, la situation risquerait de se révéler préoccupante en particulier si les interventions ne pouvaient se réaliser en temps opportun et dans de bonnes conditions.

Devant cette situation, demeurer extrêmement prudent. S'efforcer de maintenir une protection très soignée et permanente des cultures. Ne pas hésiter en conditions difficiles à majorer les doses de produits même s'il s'agit de produits pénétrants à base de cymoxanil (tels Fulvax et Rémiltine) que l'on peut utiliser à la dose de 3 Kg/Ha de produit commercial.

D'après certaines informations des firmes, certains produits préventifs (et peut-être pénétrants comme dans le cas du Brestan) auraient une action plus durable vis à vis du mildiou. Ce serait également le cas du Daconil (action de contact stricte).

Pour ce qui est de l'Acylon, se montrer très prudent quant à son utilisation éventuelle. Ne pas manquer de "complémenter" ce produit par l'adjonction de 900 g de matière active/Ha d'un produit à base de manèbe ou de mancozèbe.

A ce sujet, les tests de résistance du mildiou au métalaxyl (Acylon), mis en place à la Station d'Avertissements Agricoles d'ARRAS, permettent de mettre en évidence trois souches douteuses :

- à SOLESMES (59), } Toutes 2 en pleine zone de résistance en 1981
- à HEM LENGLET (59) } (Cf. bulletin du 3 décembre 1981)
- à AUBIGNY AUX KAISNES (02) nouveau test en cours pour confirmation à environ 10 Km au sud de la zone détectée en 81.

En conséquence, il convient de ne pas utiliser l'Acylon sur l'axe VALENCIENNES-CAMBRAI-PERONNE (comme nous l'avons déjà rappelé à plusieurs reprises) et dans une zone de 10 Km autour d'AUBIGNY AUX KAISNES.

BETTERAVES

Depuis quelques temps, on observe dans d'assez nombreuses parcelles de betteraves la présence de taches noirâtres de formes irrégulières.

Il s'agit d'une affection bactérienne déjà identifiée les années précédentes (Pseudomonas aptata). Cette maladie ne devrait prendre de développement. De plus, les bactéries sont totalement insensibles aux fongicides à l'exception du cuivre à des doses élevées inapplicables en cultures betteravières.

Dans certaines régions, ont pu se développer surtout sur betteraves grelées, des foyers de Ramularia voire de Cercospora (région de HAM, NESLE, CHAULNES, VILLERS CARBONNEL). En cas de présence de foyers dans les parcelles et pour limiter l'extension de ces maladies, il est possible d'utiliser un produit à base de 150 à 160 g de matière active par hectare de Bénomyl ou de Carbendazime. Ces produits sont actifs aussi contre la Cercosporiose de même que le Thiabendazole (100 g de matière active / Ha).

.../...

CPPAP N° 533 AD - Imprimerie de la Station Nord, Pas-de-Calais et Picardie - Directeur gérant : J. PETIT

Ce dernier produit a présenté en 1981 moins d'intérêt vis-à-vis du Ramularia dans nos essais.

L'Association de manèbe + méthyl-thiophanate sur la base respectivement de 1 000 g/Ha + 500 g/Ha de matière active peut aussi être utilisée.

Le Blédor 3 utilisé à 8 Kg/Ha de produit commercial s'est montré durablement efficace contre Ramularia associé à l'Oidium tout comme le carbendazime. Il peut être nécessaire toutefois de répéter une à deux fois les interventions.

PUCERONS DE LA BETTERAVE

Il sont toujours fréquemment observés en Picardie. Raisonner les interventions en fonction de l'activité des auxiliaires parfois nombreux dans certaines parcelles.

CEREALES - BLE

MALADIES :

Il est admis que, sauf cas très particuliers, les interventions réalisées 10 à 15 jours après le stade floraison ont peu de chance d'être rentabilisées et ne peuvent donc être conseillées dans ces situations.

PUCERONS SUR EPIS :

Dans l'ensemble et autant que l'on puisse disposer d'informations, les populations demeurent faibles et pratiquement toujours en dessous du seuil d'intervention (plus d'un épi sur deux portant au moins cinq pucerons).

Surveiller néanmoins leur évolution en particulier sur variétés tardives et sur variétés non parvenues au stade laiteux-pâteux.

Dans l'immédiat, aucun traitement ne semble se justifier sauf cas très particuliers.

ARBORICULTURE FRUITIERE

TAVELURE DU POMMIER ET DU POIRIER

PARCELLES CONTAMINEES :

Maintenir la protection jusqu'à la récolte en fonction de la pluviométrie (lessivage) et de la persistance propre aux produits utilisés.

PARCELLES APPAREMMENT INDEMNES :

Absence de tache après observation approfondie du feuillage. La protection sera simplifiée dès la fin de la période pluvieuse actuelle.

N'intervenir qu'en cas de pluies abondantes en premier lieu sur les variétés sensibles et les arbres voisins des parcelles contaminées.

CARPOCAPSE - CAPUA

SECTEUR DU PAS-de-CALAIS et du NORD (sauf Flandres) VALOIS, centre de l'AISNE

Après l'interruption signalée précédemment, le vol a repris mais faiblement. La première série d'éclosions s'est terminée entre le 25 et le 28 juin. une deuxième série doit débuter en fin de semaine. Un traitement sera à effectuer dès réception de ce bulletin.

AUTRES SECTEURS :

Flandres et Somme en particulier, pas de reprise constatée. La protection peut être suspendue momentanément.

CULTURES LEGUMIERES

POIS : *Risque de Botrytis actuellement. Pour les parcelles à 8 jours ou moins de la récolte, toute intervention est inutile. Pour les autres, de 8 à 15 jours 3 semaines de la récolte, si forte humidité persistante et constatation des symptômes, un traitement à base de B.M.C. peut être réalisé.*